



Le DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT, à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, maire, et d'après sa convocation du 23 octobre 2020,

Présents : BESNIER Lina, TASSIGNY Daniel, PICOT Jean-Pierre, PLAIRE Laurence, PENOT Christophe, RANCHER Benjamin, LOIZEAU Marine, RABILLER Nathalie, VRIGNAUD Brigitte, VEGA Bruno, BRARD Jean-Christophe, MARTINEAU Manuel, JACQUOT Gildas, CLIQUE Benoit, SILHOL Marion

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marine LOIZEAU, désignée à l'unanimité

PRESENTS 15 / ABSENTS 0 / POUVOIRS 0 : 15 VOTANTS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2020
- 2- Désignation des membres de la commission municipale « Urbanisme »
- 3- Eau 17 – désignation d'un représentant à la commission territoriale
- 4- Elaboration du schéma de développement durable CDC ILE DE RE – ateliers thématiques
- 5- Travaux aménagement rue des Doues, Jardins et Casimir -attribution du marché
- 6- Aide exceptionnelle en faveur des communes des Alpes Maritimes victimes de la tempête Alex
- 7- Décisions du Maire
- 8- Informations du Maire
- 9- Tour de table

Intervention de Monsieur Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré accompagné de Monsieur Patrice RAYTON, 1^{er} vice-président.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marine LOIZEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Laurence PLAIRE précise que ACTIOM, partenaire de la commune pour la mutuelle communale, est une association loi 1901 et non une société comme mentionné dans le procès-verbal.

Entendu ces précisions, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE « URBANISME »

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion,

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer la commission municipale URBANISME et propose qu'elle soit composée de 4 membres maximum en supplément du Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

Article 1 : adopte la création de la commission municipale « URBANISME »

Article 2 : dit que la commission municipale « URBANISME » sera composée de 4 membres maximum en plus du Maire, président de droit

Article 3 : décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et désigne, après appel des candidatures, les membres de la commission municipale « URBANISME » suivants :

- Monsieur Daniel TASSIGNY
- Monsieur Jean-Pierre PICOT
- Madame Brigitte VRIGNAUD
- Monsieur Benoit CLIQUE

Article 4 : dit que la commission municipale « URBANISME » sera convoquée par le maire, qui en est le président de droit, dans les 8 jours suivant sa nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui la compose. Dans cette première réunion, la commission désigne un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

EAU 17 – DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION TERRITORIALE RE

Madame le Maire expose que depuis le début de l'année 2020, la loi NOTRe et la loi Ferrand ont fait évoluer l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement en transférant la gestion de l'eau et de l'assainissement aux Communautés de Communes.

Dans ce nouveau cadre législatif, la Communauté de Communes de l'île de Ré est devenue membre adhérent et a désigné 8 délégués pour la représenter au sein du Comité Syndical d'Eau 17 par délibération du 23 juillet 2020 (4 membres titulaires : Mesdames et Messieurs RAYTON, VERGNON, PETINIAUD GROS et ZELIE et 4 membres suppléants : Messieurs GUILLEMONTEAU, POCHON, CHAIGNE et GOUSSARD).

En complément du Comité Syndical, des Commissions Territoriales sont constituées. Elles ont pour rôle d'être le lieu de concertation et d'échange sur les sujets localisés sur les communes et ont pour missions de :

- définir et exprimer les besoins du territoire
- relayer les demandes des communes et des usagers
- relayer les informations fournies par Eau17
- participer aux opérations réalisées sur le territoire

Il convient donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de la Commission Territoriale Ré.

Après délibération, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- **désigne Monsieur Jean-Pierre PICOT, représentant de la commune au sein de la Commission Territoriale Ré d'Eau 17.**

ELABORATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Madame le Maire informe que le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 octobre dernier, a lancé l'élaboration du Schéma de Développement Durable de la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Ce schéma a pour objectif d'intégrer les enjeux du développement durable dans la mise en œuvre des compétences et des activités de la Communauté de Communes en visant les finalités suivantes :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- fonder les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Elle précise que le conseil communautaire a décidé d'associer les habitants et les élus à l'élaboration du schéma selon les modalités suivantes :

1/ la création d'un comité consultatif composé d'un collège des associations et acteurs socio-économiques et d'un collège de 25 habitants tirés au sort parmi les candidatures.

(Pour information, l'inscription à l'appel à candidature se fait grâce à un formulaire à compléter en ligne sur le site internet de la CDC)

2/ la mise à disposition en mairie d'un registre permettant aux habitants de faire part de leurs contributions au schéma de développement durable

3/ l'organisation d'ateliers thématiques auxquels participeront les membres du comité consultatif et des élus municipaux désignés par le Conseil municipal.

Un à deux élus pourront représenter la commune dans les ateliers qui sont au nombre de 6 et définis comme suit :

- Patrimoine (environnement, paysage, architecture)
- Economie (tourisme, activités primaires, commerce, artisanat)
- Social (enfance, vieillesse, logements sociaux) et Culture
- Aménagement du territoire, transition énergétique, littoral, bâtiments
- Mobilité
- Déchets

Après délibération, le Conseil municipal A L'UNANIMITE désigne les élus municipaux qui participeront aux ateliers thématiques pour l'élaboration du schéma de développement durable de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré tel que défini dans le tableau ci-dessous :

ATELIERS	Elus
Patrimoine (environnement, paysage, architecture)	Christophe PENOT Jean-Christophe BRARD
Economie (tourisme, activités primaires, commerce, artisanat)	Daniel TASSIGNY Gildas JACQUOT
Social (enfance, vieillesse, logements sociaux) et Culture	Laurence PLAIRE Marion SILHOL
Aménagement du territoire, transition énergétique, littoral, bâtiments	Jean-Pierre PICOT Manuel MARTINEAU
Mobilité	Lina BESNIER Jean-Pierre PICOT
Déchets	Daniel TASSIGNY Manuel MARTINEAU

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES DES DOUES, CASIMIR ET JARDINS

Rapporteur : Jean-Pierre PICOT, adjoint délégué

Monsieur Jean-Pierre PICOT, adjoint délégué, expose que dans le cadre des travaux d'aménagement des rues des Doues, Casimir et Jardins, la commune a lancé un marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique).

La consultation a eu lieu du 28 septembre au 22 octobre 2020.

Les critères retenus pour le jugement des 4 offres reçues ont été pondérés de la manière suivante :

Critère	Pondération
1- Prix des prestations	60 %
2- Valeur technique	40 %

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Jean-Pierre PICOT propose de retenir les prestataires suivants :

Entreprise retenue	Montant HT du marché
COLAS SUD-OUEST	149 758.50 euros

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- décide d'attribuer le marché de voirie pour l'aménagement de la rue des Doues, Casimir et Jardins à l'entreprise COLAS SUD-OUEST – 17139 DOMPIERRE SUR MER pour un montant de 149 758.50 euros hors-taxe
- autorise Madame le Maire à signer le marché et à le notifier à l'entreprise attributaire
- dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune

AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES COMMUNES DES ALPES MARITIMES VICTIMES DE LA TEMPETE

ALEX

Madame le Maire donne lecture d'un communiqué reçu de l'Association des Maires de France 17 :

« Frappées par une catastrophe d'une ampleur inouïe, les maires des communes de l'arrière-pays niçois dévastées par la tempête Alex appellent à l'aide.

En manque d'eau, de nourriture, de vêtements, de groupes électrogènes, les Maires ont un urgent besoin de la solidarité concrète des autres communes du pays.

Des dons des communes comme des particuliers peuvent être versées sur un compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes Maritimes ».

Madame le Maire souhaite que la commune s'inscrive dans cette démarche de solidarité et propose au Conseil municipal d'allouer une aide exceptionnelle à l'Association des Maires des Alpes Maritimes d'un montant de 500.00 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Entendu l'exposé de Madame le Maire souhaitant engager la commune dans l'élan de solidarité pour les communes sinistrées par la tempête Alex,

Entendu l'intervention de Madame Brigitte VRIGNAUD, conseillère municipale, souhaitant que l'aide versée soit plus conséquente,

Après avoir délibéré sur le montant pouvant être versé, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- autorise Madame le Maire à verser une aide exceptionnelle d'un montant de 700.00 euros (sept cents euros) sur le compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes Maritimes
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision

INFORMATIONS DU MAIRE

1/ Intervention de Madame le Maire au sujet du nouveau confinement :

« Nous sommes à nouveau en confinement. Sur le plan pratique, la Mairie et la poste restent ouvertes aux horaires habituels.

Des attestations sont disponibles en mairie et sur le site internet.

Le marché sera ouvert les jeudis et samedis matin uniquement pour les métiers de bouche.

Les commerces sont ouverts (boulangerie, tabac-presse, épicerie, garagiste, informatique), la déchèterie et le ramassage des poubelles fonctionnent normalement.

J'invite les administrés à se rapprocher des restaurateurs pour savoir s'ils proposent de la vente à emporter.

En espérant voir le bout du tunnel bientôt, merci aux villageois et à ceux qui ont décidé de passer le confinement à Saint-Clément de respecter les mesures sanitaires (masques et gestes barrière).

Sachez que les élus sont mobilisés pour vous aider en cas de besoin, notamment les personnes âgées et isolées. Le CCAS continuera le service des courses à domicile, n'hésitez pas à téléphoner en mairie en cas de besoin. »

2/ Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la signature de l'acte notarié pour l'acquisition des locaux professionnels mails du Clocher est prévue le 3 novembre prochain

TOUR DE TABLE DES ELUS

Manuel MARTINEAU :

Alerte les élus sur l'état de l'enrochement qui s'affaisse aux Doraux en raison des tempêtes successives. Il propose une étude ou la mise en place d'une surveillance afin de suivre l'évolution du problème. Madame le Maire expose qu'elle doit rencontrer la DREAL très prochainement à ce sujet.

Laurence PLAIRE :

Le 17 octobre, le CCAS a organisé un pot de bienvenue pour accueillir 15 familles d'auxiliaires de vie, qui se sont vu offrir un séjour à Saint-Clément-des-Baleines, par différents partenaires dont Odésia, dans le cadre de l'action « 1000 mercis », organisée par l'Association Territoires Solidaires d'Avenir.

Le 19 octobre, le CCAS a organisé une marche participative aux côtés de la Ligue contre le Cancer. Avec la participation des CCAS d'Ars en Ré et des Portes en Ré, cette manifestation a rassemblé près de 160 marcheurs et permis de récolter 1 118,90€.

Le 11 novembre, la cérémonie de commémoration aura lieu à 11h00, sans public compte tenu de la situation sanitaire.

Daniel TASSIGNY :

Informe qu'en raison du confinement, les rencontres avec les associations sont suspendues

Jean-Pierre PICOT :

Les travaux du nouveau poste de secours à Zanuck ont débuté.

Christophe PENOT :

Présente le nouveau site internet de la commune qui sera en ligne très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Madame le Maire donne la parole à Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré et à Patrice RAYTON, 1^{er} vice-président pour un échange avec les conseillers municipaux sur le rôle de la CDC et ses principales interventions pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines.



L.BESNIER



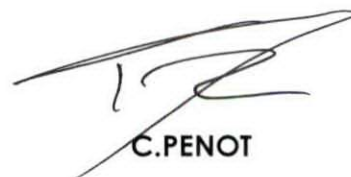
D.TASSIGNY



JP.PICOT




L.PLAIRE



C.PENOT



B.RANCHER



M.LOIZEAU



N.RABILLER



B.VRIGNAUD



B.VEGA



M.MARTINEAU



G.JACQUOT

JC.BRARD



B.CLIQUE



M.SILHOL